

N i e d e r h a s l a c h

Au fil de l'eau

DEC 2025



Les Journées du Patrimoine célèbrent l'histoire et les savoir-faire

Une journée citoyenne qui rassemble

Le village fait peau neuve

N°11-DEC2025



Sommaire

Page 7 | **L**e village fait peau neuve

Page 15 | **U**ne journée citoyenne qui rassemble

Page 19 | **L**es Journées du Patrimoine célèbrent
l'histoire et les savoir-faire

- | | |
|---------|---------------------------|
| Page 2 | L e mot du Maire |
| Page 3 | C onseil Municipal |
| Page 4 | R ecensement 2026 |
| Page 5 | L es infos |
| Page 17 | G ros plan |
| Page 24 | H istoire |
| Page 26 | É vènements |

Horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi 08h00 à 12h00
17h00 à 18h00, sur rendez-vous
- Mardi 08h00 à 12h00
Fermé l'après-midi
- Mercredi Fermé
- Jeudi 08h00 à 12h00
17h00 à 18h00, sur rendez-vous
- Vendredi 08h00 à 12h00
Fermé l'après-midi

Horaires d'ouverture de la déchetterie verte

Samedi 09h00 à 17h00 (toute l'année)

Directeur de la publication : Marielle Hellbourg
Comité de Rédaction : Commune de Niederhaslach
Impression : Commune de Niederhaslach
Dépôt légal : décembre 2025
Date de parution : 10 décembre 2025
ISSN 2999-4039





Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Encore une année qui s'achève.

En 2025, nous avons réalisé les travaux de voirie prévus, c'est-à-dire, l'aménagement du parking de la rue du Cimetière et la mise en enrobés des rues de la Forêt et des Bergers. Après quelques complications, nous avons réussi à terminer ces travaux dans les délais. Je remercie les habitants pour leur patience. Un article du présent bulletin est consacré à ce chantier.

Le 18 octobre dernier, la paroisse a accueilli le Père Albert Nouati. Il s'occupera de la Communauté de Paroisses Bruche-Hasel et de la Communauté de Paroisses de Mutzig. Pour notre secteur, il sera secondé par le Vicaire Maxence Fournier et le Diacon Arsène Buchholzer. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le 9 novembre, nous avons célébré la fête de la saint Florent. La paroisse a eu le plaisir d'accueillir la chorale de Haslach-Tiergarten, qui a coanimé la célébration avec la chorale Sainte Cécile. Le marché, qui s'est tenu toute la journée, n'a malheureusement pas été très fréquenté. Peut-être en raison d'une météo un peu maussade.

Comme vous avez pu le voir, nous avons fait installer une stèle du jumelage à côté de la mairie. Ce monument a été inauguré le 2 novembre dernier, lors de la visite des conseillers municipaux de Haslach. Il y a deux ans, le conseil de Niederhaslach était invité à Haslach et un arbre avait été planté à cette occasion.

Nos confrères allemands invitent d'ores et déjà tout le village de Niederhaslach à venir au Dorffescht (fête du village), le week-end du 13 et 14 juin 2026. Ils prévoient de venir à vélo et que tous les sportifs des deux villages retournent ensemble à Haslach qui est à environ 70 km de Niederhaslach. Merci pour votre future participation. En 2027, nous fêterons l'anniversaire des 20 ans de notre jumelage.

En 2024, nous avons pu profiter d'une subvention pour la réfection du pont aval de la rue de la Rivière. Cette possibilité nous est à nouveau offerte et nous allons essayer d'en bénéficier encore une fois en 2026, car plusieurs ponts nécessitent des interventions plus ou moins coûteuses.

En 2026, nous prévoyons également de renforcer la défense extérieure contre l'incendie (DECI). En effet, dans certaines rues, le débit et la pression des poteaux incendie sont insuffisants pour une défense efficace contre les incendies. Nous essayons de trouver une solution à ce problème. A cet effet, une bâche, d'un volume de 120 m³, sera installée au bout de la rue de la Forêt.

Comme toujours, les travaux dont je vous parle, ne pourront se faire que s'ils sont correctement subventionnés. Au vu de la situation de notre gouvernement, il faudra sans doute compter avec des réductions, voire des suppressions dans les dotations. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure.

Au nom du Conseil Municipal, des agents et de moi-même, permettez-moi de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Que 2026 vous apporte joie, santé, bonheur et sérénité.

Bien amicalement,

La Maire, Marielle Hellbourg

Conseil Municipal

Ci-dessous, un condensé des délibérations prises par le Conseil Municipal. Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse www.niederhaslach.fr dans l'onglet "Le Conseil Municipal".

SÉANCE DU 16 JUIN 2025

En début de séance, le Conseil Municipal a approuvé le procès verbal de la séance du 7 avril 2025.

Les Conseillers ont ensuite validé l'accord local fixant le nombre de sièges à la Communauté de Communes et la répartition entre les communes membres.

Une redevance annuelle d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'électricité, ainsi qu'une redevance provisoire d'occupation du domaine public, ont été instaurées.

L'achat d'une chargeuse-pelleteuse d'occasion a été autorisé pour un prix de 20.000 €. Le budget primitif a été modifié en conséquence. L'ancienne chargeuse sera revendue au plus offrant.

Le Conseil a accordé une subvention de 500 € à l'Harmonie de Niederhaslach pour financer un déplacement des musiciens à Haslach dans le cadre du jumelage.

En fin de séance, Madame la Maire a présenté au Conseil les décisions qu'elle a prises dans le cadre de ses délégations.

SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance du 16 juin 2025, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un compte à terme auprès du Trésor Public pour un montant de 200.000 € pendant trois mois.

Trois emplois d'agent recenseur ont été créés en vue du recensement de la population qui aura lieu à Niederhaslach du 15 janvier au 14 février 2026.

Le Conseil a ensuite agréé deux nouveaux associés pour le lot de chasse n°1 loué à l'association « La Gilloise ».

Les rapports annuels 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et sur la qualité et le prix du

service public d'assainissement ont été présentés au Conseil par Madame la Maire.

Depuis la séance précédente, deux décisions ont été prises par Madame la Maire dans le cadre des délégations qu'elle détient.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2025 a été approuvé sans observation.

Madame la Maire a ensuite informé le Conseil de la vente de la parcelle cadastrée en section 06 n°345. Elle a rappelé l'historique de cette parcelle qui, par le passé, appartenait à la Commune mais qui a été vendue à la société KLEIN Transports SA en 1996 pour lui permettre d'y aménager un parking destiné aux poids lourds. En raison du déménagement de la société KLEIN, ce projet n'a pas vu le jour. La parcelle 345 est donc restée sans occupation. La question peut se poser d'un éventuel rachat de cette parcelle par la Commune. Cependant, la Commune n'ayant pas de projet pour ce terrain, le Conseil a renoncé à en faire l'acquisition.

Un emploi permanent d'ATSEM principal de 2e classe a été créé à raison de 28/35e.

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un nouveau compte à terme auprès du Trésor Public pour un montant de 100.000 € pour une durée de trois mois.

Les droits de place ont été fixés pour les commerçants non sédentaires.

En vue des travaux de voirie prévus rue de la Forêt, le Conseil a autorisé la signature d'une convention avec l'ONF pour permettre l'organisation d'une déviation temporaire de la circulation.

Madame la Maire a ensuite rendu compte au Conseil des deux décisions qu'elle a prises par délégation.

Recensemt 2026

En 2026, la Commune de Niederhaslach réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 15 janvier au 14 février 2026.



Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur vous fournira une notice, Internet de préférence, ou le formulaire « papier », soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

A Niederhaslach, les agents recenseurs seront les suivants pour 2026 :



Pierre BENTZ



Élodie SCHALLER



Véronique SCHWEITZER

Chacun sera muni d'une carte officielle. N'hésitez pas à demander la présentation de ce document si vous avez un doute sur l'identité de la personne qui se présente à vous. Merci de leur réserver un bon accueil.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
 2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal,
 3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs, de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie de Niederhaslach : Tél : 03 88 50 90 29 – courriel : mairie@niederhaslach.fr.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Les infos

Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-etc et ce jusqu'à la fin de la liste. Il y aura 15 conseillers municipaux à élire à Niederhaslach.



Pour pouvoir participer à cette élection à Niederhaslach, il faudra être inscrit(e) sur la liste électorale de la Commune. Il est impossible de voter sans être inscrit sur la liste électorale. Attention ! Dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire. **Votre inscription ne sera pas réalisée automatiquement.**

Pour les jeunes recensés à leur 16e anniversaire, l'inscription est automatique, mais sur la liste électorale de la Commune qui a procédé à leur recensement en vue de la JDC.

La démarche d'inscription pourra être réalisée en mairie jusqu'au 6 février 2026 par dépôt des documents et du formulaire en version papier.

L'inscription peut également se faire en ligne avant le 4 février 2026. Chaque citoyen peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public à l'adresse : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>. Dans tous les cas, outre le formulaire d'inscription, il faut produire un justificatif d'identité et de domicile.

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année.

Les élections municipales se font par scrutin de liste paritaire. Cela signifie que le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats. Il n'est pas possible de rayer des noms, il n'est pas possible d'en ajouter. Un bulletin de vote modifié, annoté, rayé, gribouillé, déchiré, etc, sera considéré comme nul.

La présentation d'une pièce d'identité est **obligatoire** pour tous, même si vous êtes connu(e) des personnes présentes au bureau de vote, même si vous habitez à Niederhaslach depuis de longues années. Pensez également à vous munir de votre carte d'électeur, cela simplifiera votre recherche sur la liste d'émargement.

Bien vivre ensemble

BRÛLAGE DES DÉCHETS ET DÉCHETS VERTS

Le brûlage sauvage des déchets, y compris ceux des entreprises, constitue une infraction en vertu du Règlement Sanitaire Département et du Code de l'environnement.

Les déchets verts issus des jardins et parcs entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés, dont le brûlage est interdit.

La destruction des déchets par broyage et dans une installation individuelle ou à l'aide d'un incinérateur, individuel ou collectif, sont également interdits.

Les Brigades Vertes sont particulièrement vigilantes et aptes à verbaliser ce type d'infraction.

BRUIT

L'article R 1336-5 du Code de la santé publique indique qu'« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé » article R 1336-5 du Code de la santé publique. »

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intense ou qu'il dure dans le temps. Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

Le constat de la nuisance occasionnée est effectué par des agents assermentés sans mesure acoustique : leur constatation auditive se réfère à la notion d'inconvénient anormal de voisinage.

A Niederhaslach, les travaux de jardinage et de bricolage peuvent être réalisés par les particuliers aux horaires suivants :

- En semaine : de 7h00 à 19h00,
- Le samedi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Il est interdit de réaliser des travaux bruyants, susceptibles de gêner le voisinage, le dimanche et les jours fériés.

Dans bien des cas, le dialogue permet de conserver ou de rétablir de saines relations de voisinage.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Le droit local a permis en Alsace-Moselle de maintenir le fichier domiciliaire qui recense tous les habitants par famille et par domicile. Aussi, il est demandé aux nouveaux arrivants de passer en mairie pour signaler leur emménagement. Lors de votre passage au service administratif, vous pourrez obtenir des informations sur le fonctionnement des services locaux (écoles, périscolaire, collecte des ordures ménagères, tri, déchetterie...) et également vous inscrire sur la liste électorale.

Marielle Hellbourg

Signalisation routière, marquage au sol....

Comme vous avez pu le remarquer, une nouvelle signalisation routière a été mise en place dans le village pour renforcer la sécurité.

Quatorze pastilles « 30 » (km/h) ont été ajoutées sur la chaussée pour rappeler à tous les conducteurs qui seraient susceptibles de l'oublier que la traversée du village, ainsi que toutes ses ruelles, sont bien limitées.



photos : Christophe Heiligenstein

Nous avons également amélioré la sécurité sur trois secteurs clés de la traversée :

- Les deux virages à l'aveugle (ancienne coop et côté raboterie) ont été renforcés avec une ligne continue pour forcer les conducteurs à rester dans leur voie de circulation. Bien sûr, un poids lourd ne pourra pas s'y tenir, mais la limitation lui sera rappelée avant le virage.
 - A l'entrée du village, côté Urmatt, une ligne continue a été mise en place avant et après le plateau surélevé pour éviter les dépassements.
 - Une délimitation des places de parking a été réalisée sur la petite place en face du presbytère pour encadrer le stationnement.



Le tout a été réalisé dans un premier temps en peinture routière, mais si le dispositif nous semble efficace sur le plan de la sécurité routière, lors du prochain rafraîchissement de la peinture, cette signalisation sera faite en résine pour un meilleur maintien dans le temps.

Christophe Heiligenstein

La scierie SIAT de 1820 à nos jours

Le 12 novembre dernier, Monsieur Michel SIAT a fait, à la salle des fêtes de Niederhaslach, une présentation de la scierie SIAT de 1820 à nos jours. Le film projeté a retracé l'évolution de l'installation à Oberhaslach. Partie d'un moulin à eau, la famille SIAT a connu une belle expansion qui aboutira à une scierie dont le groupe compte aujourd'hui 450 employés.

Le film a été suivi d'un débat et Monsieur SIAT a répondu de façon très captivante.

Je remercie encore Monsieur Michel SIAT d'avoir choisi Niederhaslach pour cette conférence.

Marielle Hellbourg

Le village fait peau neuve...

Des travaux de voirie, plus précisément des travaux de revêtement de sol pour la rue des Bergers et la rue de la Forêt vers le quartier Neubruch, ont été réalisés en cette fin d'année 2025. C'est avec plaisir que les riverains de ces rues ont pu emprunter cette nouvelle chaussée. Des rues qui n'avaient jamais connu d'autres revêtements que le gravier. Un aménagement de parking a également été effectué rue du Cimetière, à l'emplacement de l'ancien tri sélectif. Cet aménagement a été fait pour créer des places de parking nécessaires pour le centre du village sur un terrain vague où le stationnement était devenu anarchique.

On parle souvent des travaux visibles, tels que le gros œuvre, mais un gros travail a été réalisé en mairie, car tout n'était pas aussi simple. En effet, entre la recherche des propriétaires des terrains qui n'appartenaient pas à la commune ni aux riverains, le travail de recherche sur les subventions susceptibles d'être accordées, l'étude des différentes techniques de réalisation (types de revêtement, infiltration des eaux de pluie...), les réunions avec les différentes entreprises et le maître d'œuvre : un vrai travail de fourmis a été réalisé.

Au final une belle réussite pour la municipalité.

Christophe Heiligenstein

Combien ça coûte ?

Ces travaux de voirie ont fait l'objet de deux lots.

Le lot 01 « voirie » a été attribué à l'entreprise EUROVIA de Rosheim et le lot 02 « réseaux secs » a été remporté par l'entreprise AETP de Bennwihr-Gare.

Coût total du chantier : 244.599,80 € HT

- Lot 01 : 217.765,00 € HT
- Lot 02 : 26.834,80 € HT

Les travaux de voirie ont bénéficié d'un soutien de l'Etat à hauteur de 20% dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace pour 34%.



Photos : Christophe Heiligenstein

Passation de commandement

Le 06 juin dernier, la Commune de Niederhaslach a organisé une cérémonie officielle pour la passation de commandement du capitaine Jean-Charles au capitaine Benjamin.

La cérémonie s'est déroulée sur la place de l'église en présence de nombreux élus, autorités locales et membres de la communauté, ainsi que des hommes de troupe et des gradés du 44^e Régiment de Transmissions de Mutzig.

Le capitaine Jean-Charles a exprimé sa gratitude pour les années de service et a souhaité plein de réussite à son successeur, le capitaine Benjamin qui a pris officiellement ses nouvelles fonctions le 06 juin 2025 à la tête de la Compagnie de Commandement et de Logistique du 44^e RT.

L'adjoint Laurent FARON qui représentait la Commune à cette cérémonie, a souligné l'importance du rôle de capitaine pour assurer les bonnes relations de jumelage entre Niederhaslach et la compagnie de commandement et logistique du 44^e RT de Mutzig.



La Commune remercie chaleureusement le capitaine Jean-Charles pour les relations cordiales qu'ils ont entretenues avec Madame la Maire et souhaite la bienvenue au nouveau capitaine.

Laurent Faron

Haslach à Niederhaslach

Le 2 novembre dernier, les conseillers municipaux de Niederhaslach ont accueilli leurs homologues allemands de la commune jumelée de Haslach.

C'est sous un petit crachin automnal que Madame Marielle HELLBOURG, Maire de Niederhaslach, a souhaité la bienvenue aux conseillers réunis et à leurs conjoints. Monsieur Jürgen Müssler, Ortsvorsteher de la Commune de Haslach, a également pris la parole pour remercier la Commune de Niederhaslach pour son invitation.

A l'occasion de cette rencontre, les deux conseils ont inauguré la stèle du jumelage installée devant la mairie. Ce monument en grès a été sculpté par notre artiste local Christian FUCHS. Il réunit dans la pierre les noms et les blasons des deux communes. Après dévoilement du monument par Marielle Hellbourg et Jürgen Müssler, le Diacre Olivier Spielmann a procédé à une bénédiction de la stèle.



Un déjeuner a réuni les conseillers à la salle des fêtes dans une joyeuse et chaleureuse ambiance. Ce fut l'occasion pour M. Jürgen Müssler de relever que c'est autour d'une bonne table que l'on discute le mieux. Peut-être est-ce une idée qui permettrait d'améliorer les relations internationales ?

La journée s'est poursuivie par une visite de la Collégiale Saint-Florent, commentée en allemand par Madame Josépha Gruny. Les conseillers allemands ont été séduits par notre beau patrimoine et captivés par les informations dispensées par Madame Gruny. Ils ont ensuite eu la possibilité de monter dans le clocher pour découvrir une vue à 360 degrés de Niederhaslach.

En fin d'après-midi, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour une petite collation.

Cette belle journée partagée aura certainement donné envie de resserrer les liens du jumelage.

Sandrine Zerr

Portrait de pompier

Thom, 5 ans d'engagement et un rôle clé auprès des jeunes

Notre caserne des pompiers de Niederhaslach met à l'honneur un de ses membres. Faisons connaissance avec Thom, sapeur-pompier volontaire depuis cinq ans, récemment devenu responsable de la section des jeunes sapeurs-pompiers du village.

Q : Thom, peux-tu te présenter en quelques mots ?

R : J'ai 21 ans, je suis sapeur-pompier volontaire depuis cinq ans et j'étais également jeune sapeur-pompier durant 4 années. Je travaille dans le milieu forestier à l'ONF, et je consacre une bonne partie de mon temps libre à la caserne.

Q : Qu'est-ce qui t'a motivé à t'engager chez les sapeurs-pompiers ?

R : C'est mon frère Théo (également pompier au village) qui m'a donné cette envie d'aider, de me sentir utile dans la vie de tous les jours. J'ai toujours admiré le travail des pompiers, et un jour je me suis dit : "Pourquoi pas moi ?"



Q : Comment se passent ces cinq premières années d'engagement ?

R : Très vite ! J'ai beaucoup appris, autant sur les interventions que sur le travail d'équipe. C'est une expérience humaine et cette montée d'adrénaline lorsque le bip sonne est incroyable. J'ai la chance d'évoluer au sein d'une caserne comme la nôtre car l'esprit d'équipe est formidable.

Q : Tu es désormais responsable de la section des jeunes sapeurs-pompiers de l'unité territoriale. Qu'est-ce que cela représente pour toi ?

R : D'abord j'ai beaucoup observé et appris auprès de notre collègue Vincent, qui nous regarde depuis les étoiles et pour qui nous avons tous une pensée et c'est une grande fierté de pouvoir continuer son travail. Former les jeunes, c'est préparer la relève. Ils sont motivés, curieux, et voir leur évolution est vraiment gratifiant.

Q : Que cherches-tu à leur transmettre avant tout ?

R : L'esprit d'équipe, le respect et la rigueur. Être pompier, ce n'est pas seulement intervenir sur le terrain, c'est aussi adopter des valeurs fortes au quotidien

Q : Qu'aimes-tu le plus dans ton rôle de pompier ?

R : La solidarité. Dans une caserne, on est une famille. Peu importe l'heure ou la situation, on sait qu'on peut compter les uns sur les autres et on en a besoin lors d'interventions délicates.

Q : Et dans ton rôle auprès des jeunes, un souvenir marquant ?

R : Leur première manœuvre publique. Ils étaient stressés, mais ils ont assuré ! Voir leur fierté à la fin, c'était un super moment

Q : Un mot pour conclure ?

R : Je dirais simplement que s'engager comme pompier, c'est une aventure humaine unique. Et j'espère que d'autres jeunes du village rejoindront la section à leur tour !

Lieutenant Bertrand Fhrhart

La caserne recrute !

La section des sapeurs-pompiers du village recherche de nouveaux talents pour renforcer son effectif. Que vous souhaitiez vous engager pour votre commune, vivre une expérience humaine unique ou découvrir un univers riche en compétences, nous serions ravis de vous accueillir. Aucune expérience préalable n'est nécessaire : formation, accompagnement et esprit d'équipe garantis.

Alors n'attendez plus, faites comme Jean-Marc, Christophe, Raphaël, Pascal, Guillaume, Benjamin, Kévin, Joffrey, Dylan, Valentin, Théo, Thom, Léon, Georges, Florian, Bertrand et agissez ! Nous ouvrons nos portes à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir localement.

Rejoignez-nous et faites la différence au cœur de votre village, il compte sur vous !

Envie d'en savoir plus ? contactez-nous et venez découvrir nos missions !

*Lieutenant Bertrand Ehrhart
Chef de section des pompiers*

Les batteries au Lithium : les bons gestes à adopter

Voitures électriques, smartphones, ordinateurs, écouteurs, enceintes audio, outils, cigarettes électroniques, jouets, et, avec le développement des mobilités douces, vélos et trottinettes électriques... De nombreux objets du quotidien sont équipés de batteries au Lithium, mais leur utilisation n'est pas sans risque.

De ce fait, les sapeurs-pompiers sont de plus en plus régulièrement confrontés à des incendies impliquant des appareils équipés de batteries au Lithium.

Incendie, explosion, intoxication... quels sont les gestes du quotidien à adopter ?

Conseils de prévention

Stockage et recharge :

- Protégez les batteries de la chaleur, du rayonnement solaire direct, de l'humidité et du gel.
 - Ne rechargez jamais les batteries la nuit ou pendant votre absence.
 - Ne pas charger l'appareil s'il est endommagé ou qu'il a subi un choc, ou si la batterie est déformée ou fissurée. Ne pas essayer de le réparer soi-même, l'isoler dans un endroit sûr et contacter un service agréé pour le recyclage ou l'élimination sécurisée.
 - Surveillez les signes de dégradation (diminution significative de l'autonomie de la batterie, surchauffe anormale, gonflement de la batterie, problèmes de charge...). Dans ce cas, faire remplacer la batterie par un professionnel.
 - Redoublez de vigilance lorsque vous rechargez une batterie qui n'a pas été utilisée durant un certain temps : une décharge profonde de la batterie augmente le risque d'incendie lors de la recharge.
 - Chargez vos appareils sur une surface résistante au feu et éloignés d'objets inflammables.
 - Évitez de stocker ou de recharger les appareils dans les circulations, couloirs ou entrée, cela pourrait empêcher l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie.
 - Évitez de stocker vos vélos, trottinettes ou autres engins de mobilité douce dans un lieu de vie.

Matériels :

- Privilégez le matériel d'origine, homologué et de bonne qualité et respectez les consignes du fabricant.
 - Vérifiez que votre chargeur respecte les normes européennes. Directives de basse tension (2014/35/UE), de compatibilité électromagnétique (2014/30/UE) et de sécurité (EN62368-1).

Véhicules électriques :

- Pour les véhicules électriques, assurez-vous que les bornes de recharge soient conformes à la NF C 15-100 et installées par un technicien certifié « IRVE ».
 - Recharger un véhicule électrique sur une prise classique est possible, mais déconseillé pour un usage régulier en raison des risques de surchauffe, de lenteur et de sollicitation excessive du circuit électrique.
 - Pour une recharge sûre et efficace, privilégiez une prise renforcée (Green-Up/IEC 60309) ou une borne murale dédiée installée par un professionnel.
 - En cas d'utilisation occasionnelle, vérifiez que la prise et le câblage sont en bon état et ne chauffent pas. À éviter : prises anciennes, multiprises et utilisation prolongée sans contrôle.

Signes précurseurs d'un incident

Avant un incident, il peut y avoir des signes précurseurs :

- Appareil ou batterie anormalement chauds, gonflés ou bombés ;
 - Émission d'un sifflement ou d'un bruit sec ;
 - Dégagement d'une odeur inhabituelle ou de fumée.

La cinétique d'un emballement thermique est extrêmement rapide, en quelques secondes seulement, une surchauffe peut dégénérer en un incendie ou même provoquer une explosion.

Conduite à tenir en cas d'incident

Et si, malgré toutes ces précautions, un incendie se déclenche : que faire ?

- Ne vous mettez pas en danger en essayant d'éteindre vous-même l'incendie. En effet, si l'emballement thermique est déclenché, la réaction peut être violente et extrêmement rapide ;
 - Évacuez le logement avec tous les occupants ;
 - Fermez les portes ;
 - Une fois en sécurité, composez le 18.

Rappel : le DAAF (détecteur avertisseur autonome de fumée) est un complément de sécurité. Son installation a été rendue obligatoire dans tous les lieux d'habitation (décret n°2011-36 du 10 janvier 2011). Pour une protection optimale, il est recommandé d'installer plusieurs DAAF (couloirs ou paliers, chambres, pièces de vie et sous-sol).

Fin de vie des batteries

Les batteries contiennent des matériaux dangereux et toxiques et doivent donc être recyclées de manière adaptée.

Rapportez vos batteries dans des points de collectes adaptés ou en déchetteries.

Le risque d'incendie est fortement accru lorsqu'une batterie se retrouve parmi les déchets classiques.

Lieutenant Bertrand Ehrhart

Dates des prochaines battues de chasse

Ban de Niederhaslach (lot 1) : Samedi 10 et dimanche 11 janvier 2026
Samedi 24 et dimanche 25 janvier 2026

ONF Forêt domaniale de Haslach (lot 2) : Samedi 10 janvier 2026
Samedi 24 janvier 2026

Aïe ça pique....

Actuellement, nous faisons face à beaucoup d'appels téléphoniques à la mairie au sujet des nids de frelons, plus particulièrement les nids visibles dans les arbres depuis que les feuilles sont tombées.

Effectivement, dans le secteur, une recrudescence de nids de frelons asiatiques est à déplorer.

Alors, voici quelques informations concernant la conduite à tenir, la responsabilité du propriétaire du terrain ou de l'habitation, le rôle de la mairie et des sapeurs-pompiers.

- Repérez précisément où est situé le nid par rapport à votre espace privé :
 - Observez si le nid est proche d'un espace de passage (terrasse, entrée, zone de jeux, trottoir...)
 - Observez également s'il s'agit bien d'un nid de frelon et non une boule de Gui (voir photo)
 - Adaptez votre réaction selon le type de voisinage :

Selon que vous vivez en maison individuelle, en immeuble, ou à proximité d'un terrain privé, la manière d'agir change :

- Si votre voisin est une maison individuelle : vous pouvez aller le voir directement pour lui signaler le problème, en restant calme et précis.
 - Si le nid est sur un immeuble ou dans une copropriété : il faudra peut-être contacter le propriétaire, le syndic de copropriété ou l'agence de gestion.
 - Si le nid est sur un terrain vague, un bâtiment vide ou un bien en vente : il faudra passer par la mairie pour signaler officiellement la présence du nid et enclencher les démarches adaptées.

- Responsabilités légales et financières : qui doit agir en cas de nid de frelons :

En présence d'un nid de frelons situé sur une propriété privée, la loi française désigne très clairement le responsable : c'est le propriétaire du terrain ou du bâtiment sur lequel se trouve le nid. Ce principe s'applique qu'il s'agisse d'un jardin, d'un mur, d'une toiture, d'un balcon ou d'un local abandonné.

La base légale, c'est l'article 1240 du Code civil, souvent invoqué dans les cas de préjudices causés par des choses (ou des faits) dont une personne a la garde :

Article 1240 du Code civil : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Traduction claire : si un nid de frelons installé sur une propriété provoque un dommage chez un voisin (piqûre, stress, animaux blessés, impossibilité d'utiliser le jardin, etc.), alors le propriétaire est légalement tenu de réparer le préjudice. Et peu importe qu'il n'ait pas installé lui-même le nid : c'est le fait de laisser le danger se maintenir qui engage sa responsabilité.

Ce même principe s'applique si le nid est situé sur une résidence secondaire, un immeuble inoccupé, ou un bien en indivision. Dans tous les cas, c'est le ou les propriétaires du bien concerné qui doivent agir. En cas de doute sur l'identité du propriétaire (maison vide, bien en vente, indivision...), la mairie peut retrouver l'information via le cadastre ou le fichier foncier.

- ## ● Le rôle de la mairie et les pouvoirs du maire :

Si le nid se trouve sur la voie publique ou à proximité d'un lieu ouvert au public, la responsabilité de la commune est susceptible d'être engagée en cas d'accident causé par les frelons. Le Maire doit alors intervenir rapidement pour faire cesser le danger.

Si le nid se trouve sur un terrain privé, le Maire ne peut pas intervenir et il appartient au propriétaire ou à l'occupant des lieux de faire procéder à la destruction du nid.

- **Les sapeurs-pompiers face aux nids d'hyménoptères (abeilles, guêpes, frelons européens et asiatiques)**

Le SIS du Bas-Rhin applique une politique de facturation concernant les destructions de nids d'hyménoptères. L'objectif de cette mesure est de permettre au SIS 67 de se recentrer sur ses missions initiales et de préserver la disponibilité de ses moyens humains et matériels pour répondre sans délais aux besoins de secours d'urgence.

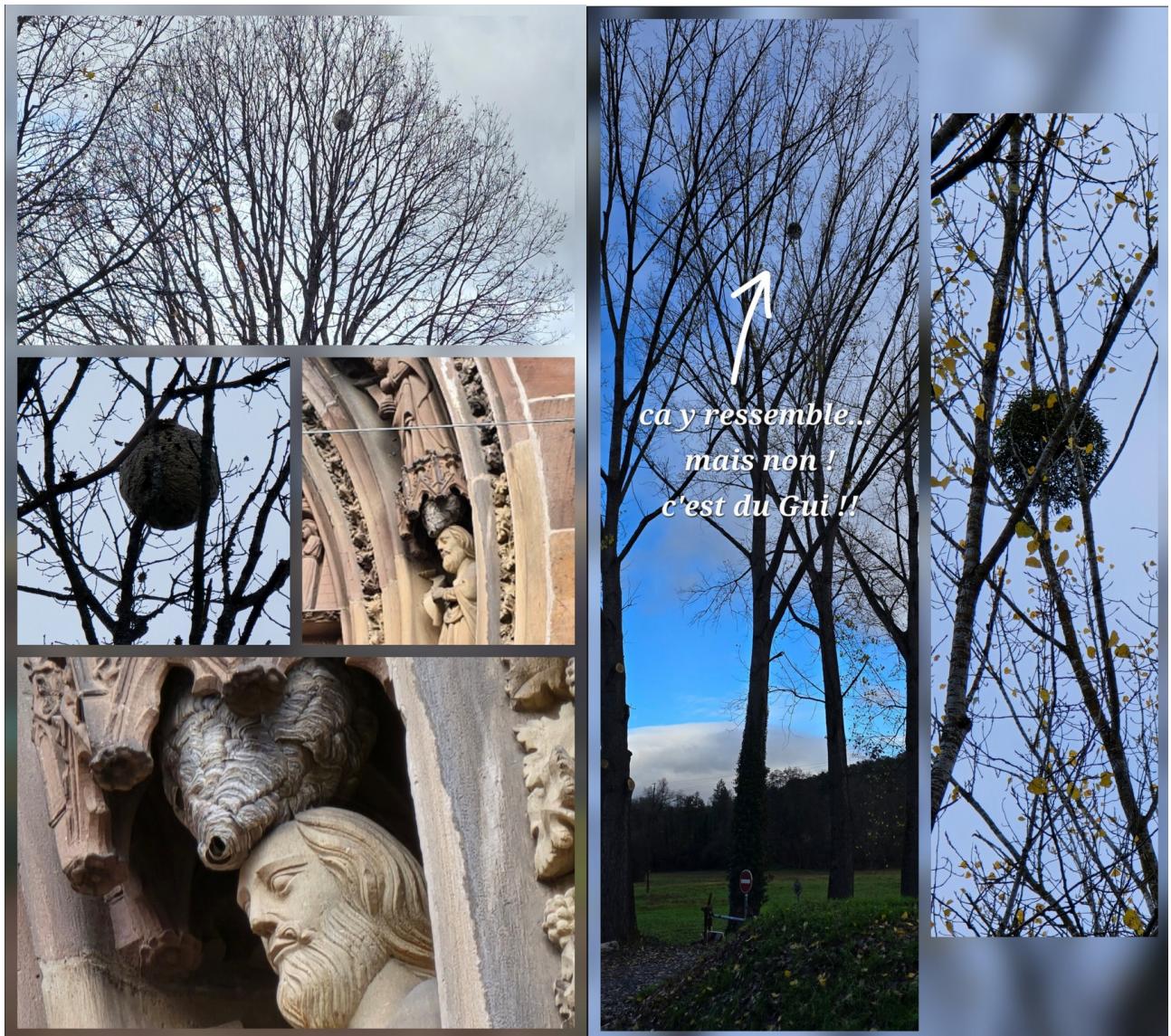
Tout déplacement des sapeurs-pompiers donnera lieu à une facturation.

Le SIS 67 vous invite à vous adresser prioritairement à une société privée spécialisée dans la destruction de nuisibles.

Informations préalables

1. Les sapeurs-pompiers n'interviennent pas pour les essaims d'abeilles, elles font partie des espèces protégées, dans ce cas, il convient de contacter un apiculteur.
2. En cas de nids d'hyménoptères situés sur la voie publique, contactez directement la mairie ou la police municipale.
3. En cas de nids d'hyménoptères situés dans les parties communes d'une copropriété, contactez le syndic de copropriété.
4. Le SIS 67 décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés en raison de l'accessibilité au nid (tuiles, bardages, volets...).
5. Tout déplacement des sapeurs-pompiers donnera lieu à une facturation, quelle que soit l'issue de la prestation, en effet, le SIS 67 ne peut garantir le résultat du traitement appliqué.
6. Les prestations pour destruction de nids d'hyménoptères sont planifiées. Elles peuvent être reportées sans préavis en cas d'impératif opérationnel.

Christophe Heiligenstein



"Bienvenue au périscolaire de Niederhaslach !"

Ouvert depuis janvier 2024, notre structure est un lieu d'accueil chaleureux, un endroit idéal pour s'amuser et faire le plein d'activité.

Chaque jour, nous prenons soin de vos enfants pendant les moments clés de leur journée.

A la pause déjeuner, nous assurons un temps de repas serein et convivial, avec la chance de pouvoir s'aérer avant et/ou après, en fonction de la météo du jour.

Dès la sortie des classes en fin de journée, les enfants prennent leur goûter. L'équipe d'animation propose un temps pour les devoirs pour les plus grands, ainsi qu'une variété d'ateliers créatifs et ludiques (jeux de société, bricolage, jeux de cohésion, collectifs, balade au parc,...).



C'est un moment privilégié pour partager, jouer ensemble et se détendre avant le retour en famille.

Notre objectif est de garantir un environnement sécurisant et épanouissant où chaque enfant se sent écouté et accompagné dans son développement.

C'est la transition idéale entre l'école et la maison.

Merci encore à l'équipe communale et enseignante pour leur accueil chaleureux.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec nous au 07.43.60.37.72. ou par email à peri.niederhaslach@agf67.fr.

*Pascaline et Thomas
Association Générale des Familles du Bas-Rhin*

Collecte bouchons bonheur 67



Le CMJ a organisé une collecte de bouchons pour l'association bouchons-bonheur 67 de Bischoffsheim. C'est une association qui permet d'acheter du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Le point de collecte se trouve dans le hall de la Mairie.

Même si vous ne voyez plus le panneau de Saint Florent, les bacs de collecte sont toujours en place. Vous pouvez toujours y déposer :

- Les bouchons en plastiques
- Les bouchons sport (avec tétine)
- Les bouchons de lessive et produits d'entretien
- Les bouchons en liège
- Les capsules métalliques
- Radio, IRM, Scanner, échographies



Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter leur site : www.bouchonsbonheur67.com.



Nous vous remercions chaleureusement car nous avons atteint 80% de notre objectif, c'est-à-dire 80 Kg !!

Continuons notre engagement collectif pour aider les personnes en situation de handicap.

Sandrine Bentz

Journée citoyenne

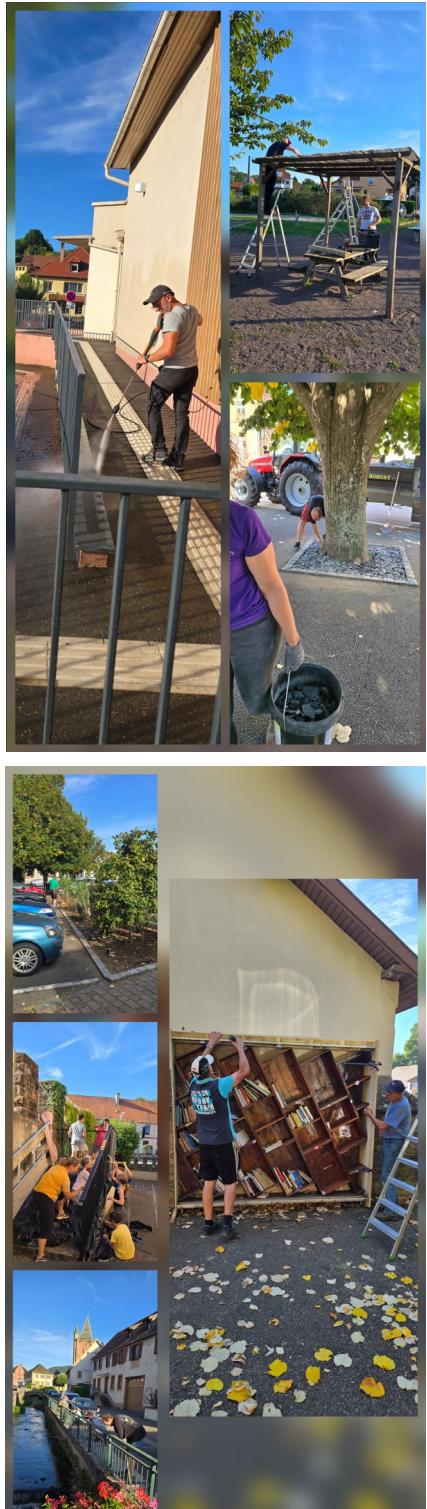
C'est dans la bonne humeur, autour d'un café-brioche et avec un magnifique soleil, qu'a débuté au petit matin du 20 septembre dernier notre journée citoyenne. Une très belle édition qui nous a permis d'avancer sur différents projets d'embellissement de notre village, comme la peinture de la rambarde rue de la rivière, un nouveau parterre d'ardoise sous les platanes. Les plantations du parc de jeux et du parking ont reçu leur coupe hivernale et le croque-livres une nouvelle jeunesse et plein d'autres choses.

Mais surtout, cette journée a permis de faire des rencontres et d'avoir un échange intergénérationnel entre les habitants plus ou moins jeunes. Étaient présents également le conseil municipal des jeunes, les conscrits et nos jeunes aînés.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition qui se déroulera au premier semestre 2026.

De beaux ateliers en perspective sont déjà en réflexion, mais nous comptons également sur vos idées de nettoyage et d'aménagement réalisables dans la journée. Vous pourrez nous les soumettre directement en mairie ou par mail (christophe.heiligenstein@niederhaslach.fr)

Christophe Heiligenstein



Christophe Heiligenstein

Journée citoyenne du Conseil Municipal Junior



Le matin, nous avions rendez-vous aux ateliers municipaux. C'est un endroit que nous ne connaissons pas du tout, alors nous étions un peu curieux. En arrivant, nous avons pris un petit-déjeuner d'accueil, puis on nous a répartis en groupes. Un enfant était présent en plus du Conseil Municipal Junior, donc nous étions plus nombreux.

Nous sommes d'abord partis à l'école maternelle pour poncer la barrière d'accès handicapé côté boulangerie. Ensuite, nous l'avons repeinte, ainsi que le petit portillon dans la cour.



Après cela, nous sommes allés à l'école élémentaire pour nettoyer le potager et les jardinières. Il y avait beaucoup de travail, mais nous étions motivés !

À midi, c'était l'heure du repas. Comme il faisait très beau et chaud, nous avons ensuite fait des batailles d'eau en prenant l'eau de la fontaine. C'était super amusant !



La journée a été fatigante, mais nous étions vraiment contents d'aider à entretenir notre village. On peut discuter en travaillant, on a beaucoup ri, et l'ambiance était très conviviale. C'était une super expérience... même s'il reste encore beaucoup à faire pour notre commune !

Sandrine Bentz

Gros plan

La rubrique présente dans ce numéro Daniel Reichert, technicien de l'ONF, qui veille sur nos forêts depuis les hauteurs du Klintz

Je m'appelle Daniel Reichert, j'ai 61 ans et je suis technicien forestier territorial (la formule est un peu ampoulée, « garde forestier » me va très bien aussi). Je suis en charge des forêts communales de Niederhaslach, Dinsheim-sur-Bruche, Balbronn, Flexbourg et Dangolsheim : un territoire d'un peu plus de 1000 hectares. Je vis dans la maison forestière du Klintz, à Oberhaslach.



Quelles sont vos attributions ?

Nous autres gardes forestiers avons un rôle de gestion concernant l'exploitation forestière et le renouvellement des forêts. Nous proposons aux mairies des programmes de coupe, des travaux sylvicoles. Le hêtre par exemple tend à disparaître, tout comme le sapin, en raison de leurs difficultés à puiser suffisamment d'eau pour se nourrir jusqu'au sommet. On supervise par conséquent l'implantation sous nos latitudes d'essences plus à même de s'adapter au réchauffement climatique, comme le chêne pubescent, le pin de Corse ou le pin Salzmann qui pousse beaucoup dans l'Aude.

Il n'y a pas vraiment de journée-type. Celle-ci varie beaucoup en fonction de la saison. On plante au printemps, l'été on s'assure du dégagement pour que les pousses puissent se développer, et en hiver on exploite davantage les feuillus.

Quel a été votre parcours personnel et professionnel ?

Je suis originaire de Wissembourg. Je suis entré à l'école forestière à 17 ans, dans l'Aube, durant deux ans, puis j'ai passé le concours de l'ONF en 1983. Je n'ai cependant obtenu une affectation qu'en 1988. J'ai été envoyé en Bretagne où, suite à une grosse tempête, une grande partie de la forêt bretonne était par terre. Un an plus tard j'ai pu revenir en Alsace et m'installer à la maison forestière du Magelhof, en pleine forêt entre Grendelbruch et Obernai. Durant les sept premières années, la maison n'était pas électrifiée, avec mon épouse nous devions fonctionner avec un groupe électrogène. La vie en montagne était assez dure, nos premiers voisins étaient à quatre kilomètres, les routes étaient rarement déneigées, il n'y avait pas de ramassage d'ordure, pas d'eau potable et pas de réseau. Nous sommes restés 27 ans là-bas, j'étais le plus heureux du monde dans ma forêt, que je connaissais sur le bout des doigts. Je passais parfois plusieurs semaines sans redescendre. Je faisais également énormément de VTT, pour mes déplacements dans le cadre du travail autant que pour mes loisirs. Je suis arrivé à Niederhaslach en 2016. En haut du Klintz, je suis désormais bien moins isolé qu'à Obernai.

Comment le métier a-t-il évolué ?

Oh il a beaucoup changé, tout s'est informatisé et l'on passe aujourd'hui moins de temps en forêt. Pendant très longtemps les techniques et les demandes en termes de bois étaient stables. Aujourd'hui une scierie, si elle ne fait rien, est dépassée technologiquement au bout de 20 ans. Il faut constamment renouveler l'outil

et se maintenir au sommet des avancées technologiques. Il existe maintenant des outils qui permettent de « scanner » la forêt, connaître le relief avec précision, le diamètre des troncs, le volume de bois, etc.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?

Je suis un amoureux de la forêt. Je faisais très régulièrement le bois avec mon oncle quand j'étais enfant, et à 15 ans je me suis dit que je voulais travailler et vivre en forêt. J'aime le contact avec la nature et j'ai à cœur de la préserver, notamment en la protégeant des animaux, parfois trop nombreux et qui l'empêchent de se développer sainement.

J'ai connu quelques rares frayeurs. J'ai une fois été chargé par une laie qui défendait son nid dont je m'étais approché involontairement. J'ai tout juste eu le temps de m'agripper à une branche pour l'éviter, elle n'a pu que taper mes jambes. Je me suis également une fois retrouvé en tête à tête avec grand cerf pendant la période du brame. C'était très impressionnant mais il s'est arrêté face à moi sans me charger.

Propos recueillis par Pierre Weber

PEFC, un label exigeant

Le 9 décembre dernier, la Commune de Niederhaslach a été auditée pour son certificat PEFC. Ce label, auquel la Commune adhère depuis le 11 février 2003, permet de certifier un engagement fort pour la gestion durable des forêts. PEFC offre un cadre pour agir concrètement et contribuer à la protection des forêts en alliant la dimension économique (exploitation et vente de bois), environnementale (maintien de la biodiversité, circulation et filtration de l'eau, protection des sols et absorption du carbone) et sociétale (lieu de travail, lieu de loisirs).

Cet audit a débuté en mairie, en présence de Madame la Maire Marielle Hellbourg, de M. Christophe Heiligenstein, Adjoint au Maire, de MM. Emmanuel Handwerk et Daniel Reichert, agents ONF et de l'auditeur, M. Stéphane Asaël. Les deux lots de forêt dont la Commune de Niederhaslach est propriétaire, à savoir, un lot de 155,79 ha à cheval sur les bans d'Oberhaslach et d'Urmatt, et un second lot de 210,13 ha sur le ban de Lutzelhouse, ont été présentés à l'auditeur.

La différence altimétrique sur les deux lots est assez importante pour qu'ils soient gérés différemment par l'ONF. Sur le lot le plus haut (ban de Lutzelhouse), le programme de gestion pour la période 2014-2033 peut être suivi et l'exploitation peut se faire telle que prévue. Il y a sur ce lot un secteur Natura 2000 avec un îlot de senescence, abandonné à une évolution spontanée de la nature, avec une intervention minimale de l'homme. Des chouettes de Tengmalm ont été observées sur ce lot et un lynx y a été photographié récemment.

Sur le lot le plus bas, l'ONF a malheureusement dû gérer beaucoup d'attaques de scolytes. Ces arbres secs et dépréciants ont été exploités et commercialisés en priorité, pour tenter d'enrayer la propagation des insectes.

La régénération naturelle est favorisée, mais elle est difficile, notamment en partie basse, car les jeunes pousses sont victimes des étés très chauds et de la sécheresse. Des essais de plantations de nouvelles essences ont été réalisés en 2023 avec des cèdres de l'Atlas et des pins Laricio de Corse. Malheureusement le taux de reprise n'a pas été très bon et il a fallu compléter avec du pin Salzmann en 2024.

Après une visite sur le terrain, Monsieur Asaël a pu constater que les pratiques de gestion durable imposées par le label PEFC sont respectées. Merci à tous les intervenants en forêt, agents ONF, bûcherons du Syndicat Mixte de Haslach et entreprises sylvicoles qui travaillent tout au long de l'année dans le respect du label.

Sandrine Zerr

Journées du Patrimoine

Une fête de l'histoire et des savoir-faire

Les Journées Européennes du Patrimoine, organisées le week-end des 20 et 21 septembre, ont été un succès populaire dans notre commune. La Collégiale Saint-Florent a vibré sous les pas de nombreux visiteurs venus célébrer notre héritage et l'excellence des métiers d'art.

Malgré quelques averses passagères, vous avez été plus de deux cents à franchir les portes de la Collégiale. Cet engouement témoigne de l'attachement profond de nos concitoyens et des visiteurs extérieurs à l'histoire de notre patrimoine.

Les visites commentées de l'église ont été particulièrement appréciées, offrant aux visiteurs l'occasion d'explorer l'édifice sous un jour nouveau, guidés par la passion de nos historiens locaux. En complément, un parcours de jeu a permis aux petits et grands d'explorer de manière ludique les détails architecturaux de la Collégiale.



Soleil au rendez-vous pour les visites extérieures



Concert des Cors de chasse de Mollkirch



Visite commentée par Gérard Erbrech



Concert de Lucile et Kurt sous l'assistance de Christian Fuchs

Le public a pu découvrir, pour la première fois rassemblées dans la nouvelle galerie des stèles, d'anciennes gargouilles déposées de l'édifice. Ces figures énigmatiques, autrefois perchées, sont désormais présentées à hauteur d'homme, permettant d'admirer la finesse de leur sculpture.

Le parvis de la Collégiale et son jardin se sont également transformés en un atelier de plein air, où les artisans ont démontré le savoir-faire des métiers anciens.

- Taille de Pierre : Les sculpteurs et compagnons du devoir Cédric et Mathieu, sous la supervision de Christian Fuchs, ont donné forme à la matière en s'inspirant d'une des gargouilles exposées comme modèle.
 - Vannerie : Mathieu Gasser a démontré son élégance dans l'art du tressage, valorisant les matériaux simples et durables.
 - Forge Métallique : Le son cadencé du marteau de Thierry Morisot accompagné de son fils Jacques a rythmé le week-end, attirant des curieux fascinés par la transformation du métal.
 - L'atelier pratique animé par le Couvreur-Zingueur Gilbert Delcominete a permis de sensibiliser le public au rôle crucial de ces métiers pour la préservation et la restauration des édifices anciens. Les visiteurs ont pu manipuler les outils et comprendre comment les toitures protègent nos monuments.



Enfin, l'espace dédié à la vente de boissons et de petits plaisirs sucrés a permis à tous de se restaurer et de prolonger les échanges dans une ambiance festive et conviviale.

La réussite de ces Journées du Patrimoine est le fruit d'une belle mobilisation et nous tenons à adresser nos remerciements aux donateurs, bénévoles dévoués pour leur temps et leur énergie, aux artisans et exposants pour la qualité de leurs démonstrations, aux services techniques de la commune pour la logistique et bien entendu, à vous, visiteurs, pour votre curiosité et votre enthousiasme !

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition tout aussi riche en découvertes !

Si vous voulez rejoindre l'équipe, donner un peu de votre temps pour les travaux de couverture des stèles, ou encore nous soutenir financièrement (un reçu de déductibilité fiscal vous sera transmis), vous pouvez prendre contact avec la secrétaire Michèle Morisot au 06.71.23.24.35.

Francois Schwartz

BIER FEST NIEDERHASLACH

Bien qu'ayant été en forte concurrence avec de nombreuses fêtes de la bière dans la région, la 9^e édition de la Bierfest, organisée par le Comité des fêtes, a connu un vif succès le samedi 4 octobre.

Dans la tradition des fêtes de la bière d'outre-Rhin, le Trio Schnappshuss et la jeune Autrichienne Natascha Das Steirermald ont entraîné les nombreux participants dans des danses et des chenilles très joyeuses.

Curry Wurst, tartes flambées, knacks, bières... ont permis aux fêtards de prendre des forces entre les danses.

La Bierfest attire peut-être un peu moins de monde qu'à l'origine. Nous sommes néanmoins très heureux de faire plaisir à nos fidèles participants.

Rendez-vous en 2026 pour la 10^e édition !

Le Comité des fêtes organisera son traditionnel et tout aussi festif bal de carnaval le samedi 28 février 2026.

Faites chauffer vos machines à coudre et vos outils de bricolage. Nous sommes certains et certaines que les idées fusent déjà chez nos fidèles carnavaux.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Comité des fêtes

Balade nocturne terrifiante

Samedi 25 octobre



La météo n'était pas vraiment dans le camp de l'équipe Bi-MuSik cette année. La mise en place du samedi matin, très mouvementée, n'a pas freiné l'équipe dans ses ardeurs.

Dès le crépuscule, les 2700 participants, immergés dans une atmosphère mystérieuse et envoûtante, ont croisé un grand nombre de créatures et figurants peuplant les chemins et créant une ambiance à la fois fascinante, terrifiante et frissonnante tout au long du parcours.

Clowns, zone militaire, camping paradis, monastère, maison de l'horreur, labyrinthe

peuplé de personnes un peu névrosées, guillotine, créatures très velues et effrayantes... les figurants ont fait preuve d'un grand talent pour le plus grand plaisir des promeneurs.



Une nouveauté cette année, les participants ont admiré la déambulation des chevaux lumineux de la troupe Libertad dans les prés au-dessus du village.

Très prisés, les Light of Fire ont à nouveau apporté une touche spectaculaire à notre événement. Les flammes dansant dans l'obscurité, captivant les spectateurs ont ajouté une dimension encore plus intense à cette expérience nocturne.

Les participants se sont réchauffés et restaurés sur le parcours ainsi qu'à la salle des fêtes avant de retourner à une vie plus tranquille.

Un énorme merci aux nombreux bénévoles, à la Commune de Niederhaslach, aux agents de la Brigade Verte qui ont largement contribué à cette réussite.

Merci également aux sociétés Siat et Klein pour le prêt de leurs parkings.

Mille excuses pour les désagréments causés par la fermeture des rues et les problèmes de circulation dans le village.

Rendez-vous le samedi 24 octobre 2026 pour vivre à nouveau une expérience inoubliable !

Association Bi-MuSik

Le Sabre Laser à Niederhaslach

Depuis septembre 2024 il y a des drôles de lumières à la Salle des Fêtes de Niederhaslach les jeudis soirs, mais que s'y passe-t-il ?



Il suffit de pousser la porte pour découvrir un nouveau sport qui s'est installé : le Sabre Laser. Le Cercle Escrime Mutzig/Molsheim (CE2M), qui a une section Sabre Laser

depuis 5 ans, cherchait une nouvelle salle lui permettant de se développer après le succès d'une première ouverture de salle à Altorf en 2023. Fort de 43 licenciés se répartissant sur les deux salles, le CE2M est le 2^e club du Grand-Est en nombre de pratiquants.

Le club propose des séances de découverte dès l'âge de 10 ans et jusqu'aux vétérans. La pratique est mixte et donc propice à s'inscrire en famille pour s'adonner à un loisir à plusieurs. Le club met à disposition le sabre lumineux afin que vous puissiez vous entraîner.

A Niederhaslach, le handi a également complètement sa place avec des résidents de l'ADAPEI de Mutzig qui s'intègrent au groupe de combattant.

Alors si vous voulez découvrir ce sport sympa et ludique, il suffit de se présenter à la salle des Fêtes les jeudis soirs à 20h en tenue de sport et vous vivrez une belle expérience.

Nous contacter : cercleescrime.m@laposte.net

Nous suivre :

<https://www.facebook.com/SabreLaserMutzigMolsheim/>



Photos : Le Sabre Laser un sport et un loisir
(crédit photo libre de droits, club photo de Bischoffsheim).

Mot des P'tits Gnomes

Depuis maintenant 5 ans, l'association de parents d'élèves Les P'tits Gnomes de la Hasel, entreprend des actions dans le but d'apporter un soutien financier aux projets scolaires et organiser des animations extra-scolaires pour les enfants du village.

Des changements sont à noter cette année au niveau des membres et de la composition du bureau. Gaëlle Strub a remplacé Christelle Heiligenstein au poste de présidente, son mari Gilles Strub a récupéré le double poste de vice-président et trésorier et Auriane Lux succède à Laurent Leipelt au poste de secrétaire. De nouveaux membres actifs nous ont également rejoint. Bienvenus à tous ces parents et merci à eux pour leur investissement !



Nous souhaitons également remercier toutes les personnes ayant mis à disposition leurs pommiers afin de réaliser des jus pour les ventes de jus de pommes. Il s'est d'ailleurs très bien vendu et les enfants sont toujours ravis d'en boire aux différentes manifestations.

Cette année l'association compte 63 enfants membres sur 97 inscrits à l'école de Niederhaslach. Chaque enfant membre profite d'un spectacle lors de la fête de Noël, et reçoit un cadeau remis en main propre par le Père Noël ! Après celui des pirates, le thème de cette année était la magie, toujours très appréciée des enfants. Ce fut une après-midi très sympa où petits et grands se sont rassemblés autour d'un bon goûter. Ils ont également pu profiter du superbe village de Noël miniature, monté par Christelle et ses complices. Si vous n'avez pas eu l'occasion de le voir, ne le ratez surtout pas l'année prochaine !!!

Enfin le prochain gros rassemblement des enfants sera la fameuse Kermesse de fin d'année qui aura lieu le 19 juin 2026.



Afin de financer ces fêtes et bien d'autres choses pour les enfants, l'APE propose diverses ventes, notamment lors du si célèbre marché de Noël où baguettes flambées, jus épicés et gourmandises ont été vendus en plus des superbes décorations de Noël faites main par les parents. Puis un LOTO BINGO sera une fois de plus organisé par les P'tits Gnomes. Notez la date et venez y participer le dimanche 22 février 2026, pour tenter de gagner de magnifiques lots et soutenir les enfants de l'école.

Ci-dessous, le calendrier des actions de l'association sur l'année, pour les P'tits Gnomes de Nieder, afin de rendre le quotidien à l'école encore plus joyeux !

Les P'tits Gnomes de la Hasel

Les dates à retenir 2025/2026

APE des p'tit gnomes

Septembre
Brioche de rentrée & apéro de rentrée
Vente de jus de pomme

Octobre
Vente de décos d'automne (facebook)
Vente de saucissons et de fromages
Petit déjeuner pédagogique (jus de pomme)

Novembre
Vente d'agrumes commande avant le 17
Le 30 marché de Noël

Décembre
Le 6 fête de Noël & cadeaux pour les enfants membres

Janvier
Cadeaux de Noël pour les écoles

Février
Le 22 Loto Bingo

Mars
Gouter de Carnaval
Vente de saucissons et de fromages commande avant le 2
Vente de décos de printemps (facebook)

Avril
Cadeaux de Pâques pour les écoles & cadeaux pour les enfants membres
Vente de tombola (tickets à gratter)

Mai
Commande groupé de fournitures scolaires

Juin
Le 19 Kermesse

Juillet/Aout
Livres pour les enfants de CM2

On compte sur vous !

Suivez nous sur notre page Facebook !

En vert, les actions financées sur l'année par l'APE pour vos enfants ! Sans compter les remboursements escalade, tennis, équitation et autres actions tout au long de l'année.

En orange les actions qui nous permettent de récolter des fonds pour ces financements.

Les P'tits Gnomes de la Hasel

Chapelle du Marxhof

Son histoire

Niederhaslach est connu pour sa belle collégiale gothique où reposent les reliques de saint Florent, le 7^e évêque de Strasbourg, mais moins pour la chapelle du Marxhof qui se trouve sur une butte derrière le cimetière.

Cette chapelle est antérieure au 12^e siècle et a eu une histoire mouvementée. Elle est le vestige d'un château fort du 11^e siècle qui appartenait à la famille Marx d'Eckwersheim d'où son nom « Marxkapelle ».

Elle se situe près d'un croisement de deux voies romaines et dont les origines remonteraient au 5^e siècle.

En effet, les Marx possédaient une résidence et une ferme, dont les emplacements sont encore connus et nommés : le premier, le village de Marxweiller ou Marxwiller disparu, le second le Marxhof. Ils étaient feudataires des évêques de Strasbourg.

Mais en 1262, les Marx se rallièrent à la Ville de Strasbourg pour combattre l'évêque comme presque tous les nobles de la vallée de la Bruche. Johann Marx von Eckwersheim, féodal de l'évêque, fut à la tête de la cavalerie ennemie à la bataille de Hausbergen que perdit l'évêque Walter de Geroldseck.

En représailles, les troupes épiscopales détruisirent le château et la ferme des Marx à Haslach. La chapelle survécut seule au désastre et on y enterra jusqu'en 1596 les membres de la famille Marx von Eckwersheim. Une pierre tombale illisible de Catherine Marx datée du 17 des calendes de novembre 1371 y est encore visible. La famille s'éteignit en 1398, après avoir donné à Strasbourg un grand nombre de ses premiers magistrats.

Autrefois en principe, elle était dédiée à la Vierge Marie. Ruinée au 18^e siècle, elle fut remise en état en 1750 par le prévôt Schopp de Haslach.

Avant 1793, il y avait sur la chapelle un petit clocher avec une clochette. Pendant la révolution la clochette disparut et le clocher fut démolie. Un bourgeois de la commune, alors agent révolutionnaire, fut accusé de ce méfait.

Puis la Marxkapelle fut vendue comme bien national à un protestant converti au catholicisme, c'est à cette époque que disparut la statue du pèlerinage qu'on y vénérait et qui n'est connue que par une estampe de 1804. Elle fut consacrée à la bienheureuse Vierge Marie le 28 prairial 1804.

Par la suite, on y célébrait la messe chaque samedi, à la saint Florent, à la saint Jean Baptiste et à la saint Ignace.

En 1870, pour les habitants de Niederhaslach la chapelle était vouée à la Vierge et à saint Marc sauf qu'au 19^e siècle, c'était aussi un pèlerinage à saint Ignace.

« Le pape avait accordé au curé de Niederhaslach une autorisation spéciale pour bénir « l'eau de saint Ignace » à l'intention des pèlerins.

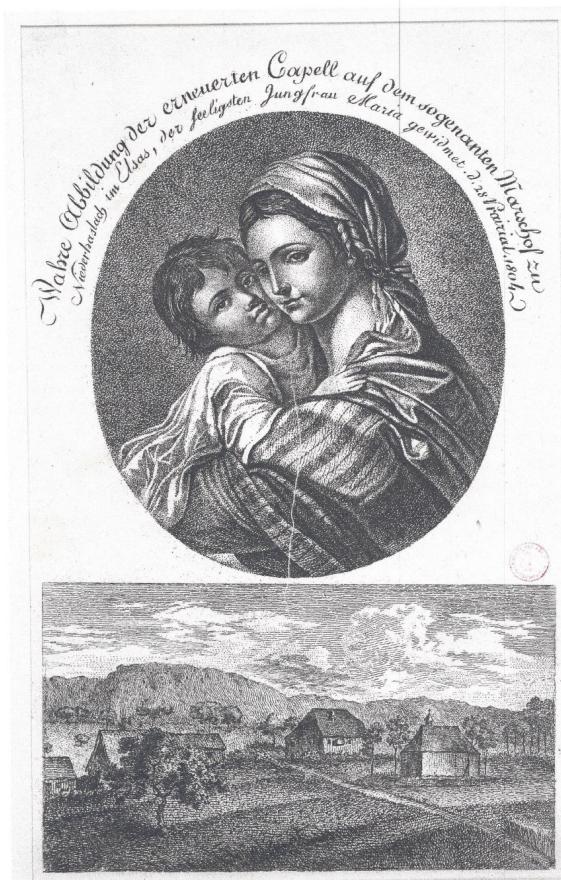
L'«Ignatiuswasser» soulageait les douleurs de l'accouchement, et était aussi invoqué contre la paralysie et l'épilepsie. En 1883, on notait également la présence de pèlerins venus de la Haute-Bruche qui recommandaient leurs bestiaux à saint Ignace.

En 1991, la chapelle délabrée eut de nouveau besoin d'une restauration et elle retrouva après trois années de travaux une nouvelle jeunesse grâce aux efforts conjugués de la municipalité et de la paroisse soutenues par de nombreux bénévoles.

Une nouvelle statue de la Sainte Vierge à l'Enfant Jésus qui porte le nom de « Notre Dame des Familles » a été achetée à San Christina au Tyrol en 1993.

Un parchemin relatant cette restauration a été scellé dans un mur de la chapelle. Aujourd'hui, un petit coup de jeune ne serait pas inutile.

Le terrain jouxtant la chapelle était une propriété privée que le propriétaire céda gracieusement à la commune en 1996, tout comme le chemin d'accès dont la municipalité fit l'acquisition en 2013.



*Statue de la Vierge Marie d'après une estampe de 1804
En dessous la chapelle du Marxhof avec son clocheton*



Chapelle avant la restauration de 1991



La chapelle aujourd'hui

Josepha Gruny

ANNIVERSAIRES

Juillet

M.	DUBOIS Michel, le 07 juillet 1943	82 ans
M.	REIBEL Laurent, le 11 juillet 1943	82 ans
Mme	SCHALLER Josée née HEMMERLE, le 12 juillet 1941	84 ans
M.	DEMIR Hüseyin, le 13 juillet 1944	81 ans
Mme	SCHIEL Liselotte née SCHWANGER, le 27 juillet 1941	84 ans
Mme	STRUBEL Christiane née ARLEN, le 27 juillet 1945	80 ans
Mme	EHRET née KUMPF Rosa, le 31 juillet 1930	95 ans

Août

M.	INGERT Bernard, le 5 août 1939	86 ans
M.	RADMACHER Jean-Marie, le 10 août 1937	88 ans
Mme	SCHNELZAUER Irène née DILGER, le 22 août 1932	93 ans
M.	MORITZ Alphonse, le 26 août 1937	88 ans
Mme	FLUCK Marie Antoinette née RICHERT, le 26 août 1943	82 ans

Octobre

Mme	KALK Gaby née BALL, le 7 octobre 1941	84 ans
Mme	MARCHAL Fernande née PETIT, le 15 octobre 1933	92 ans
Mme	MORITZ Lucie née KREMER, le 22 octobre 1931	94 ans
Mme	MUNCK Marie Thérèse née DOSSMANN, le 23 octobre 1942	83 ans

Novembre

Mme	LEY Julienne née GENZLING, le 4 novembre 1941	84 ans
Mme	HILLBRAND Annette née SCHWARTZ, le 11 novembre 1938	87 ans
Mme	KOESSLER née HORNECKER Emma, le 19 novembre 1939	86 ans
M.	DORNINGER Richard, le 26 novembre 1945	80 ans
Mme	DESCHLER Lucienne née SCHWALLER, le 28 novembre 1934	91 ans

Décembre

M.	KOESSLER Gérard, le 02 décembre 1938	87 ans
M.	SCHMITT Roland, le 05 décembre 1942	83 ans
Mme	ZEIGER Pierrette née SCHUTT, le 18 décembre 1941	84 ans
M.	STRUBEL Jean Claude, le 21 décembre 1945	80 ans
M.	HEILI Nicolas, le 30 décembre 1930	95 ans
M.	ESSAKALI Ahmed, le 31 décembre 1938	87 ans

NAISSANCES

Hélène HOUMAIRE, fille de Tristan HOUMAIRE et de Elise ARBOGAST, le 10 juillet 2025
Mohamed RABAH, fils de Ilias RABAH et de Raafa BEJAoui, le 31 juillet 2025
Léane KLUFTS, fille de Pascal KLUFTS et de Anne-Sophie OFFERLÉ, le 08 août 2025
Iris PETITCOLAS, fille de Louis PETITCOLAS et de Isabelle KOEHLING, le 6 octobre 2025
Jules MULLER, fils de Julien MULLER et de Laura HELMBACHER, né le 30 octobre 2025
Freya DELAUNAY DELBOS, fille de Adrien DELAUNAY et de Virginie DELBOS, née le 17 novembre 2025

PACS

Vincent WOLFF et Lisa STRUBEL, le 25 août 2025
Savas PALABICAK et Marjorie WIPF, le 25 août 2025
Christophe SUR et Joëlle LAZARUS, le 22 septembre 2025



MARIAGES

Elise DORSCH et Stéphane HUMBERT, le 12 juillet 2025
Catherine STRUBEL et Franck STRINTZ, le 16 août 2025
Laetitia HOLSTEIN et Laurent LEIPELT, le 23 août 2025
Beyza GEYIK et Rayane EL AÂTMANI, le 13 septembre 2025
Johanna GAVALDAS et Lucas VOLATIER, le 13 septembre 2025
Salma ESSAKALI et Wassim EL MERROUNI, le 25 octobre 2025

NOCES D'OR (50 ans de mariage)

Hervé CLAUDE et Marie-Agnès FARGETON, mariés le 6 septembre 1975
René LAUBER et Raymonde BACKERT, mariés le 28 novembre 1975

NOCES DE DIAMANTS (60 ans de mariage)

Eugène WANNENMACHER et Frieda KUMPF, mariés le 8 octobre 1965

DÉCÈS

le 30 juin 2025 à STRASBOURG : Monsieur Cédric SCHUSTER, 45 ans
le 16 septembre 2025 à MUTZIG : Madame Marie Cécile AUGUSTIN née HEILIGENSTEIN, 89 ans
le 27 septembre 2025 à NIEDERHASLACH : Monsieur Edgar SIEGEL, 87 ans
le 31 octobre 2025 à STRASBOURG : Madame Marie Antoinette FLUCK née RICHERT, 82 ans